

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **SASU ANS AUTO CONCEPT** Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le 31/12/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214 3 750
		Services*		217		218 111 839
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222 (2 433)	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232 113 156
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238 44 303	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242 38 491	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243		244 768	
	Rémunérations du personnel*				250 39 563	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252 3 640	
Dotations aux amortissements*				254 832		
Dotations aux provisions				256		
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)					264 127 596	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270 (14 440)
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)					290 21 997	
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME immovables (art. 217 octies)	347		300 2 329	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306 784	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)						310 4 444
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312 4 444	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	784		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247			
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 septies D))		249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
Entreprises nouvelles (44 septies)		986	ZFU-TE (44 octies A)	987	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	JEI (44 septies A)	989		
ZRD (44 terdecies)		127	ZRR (44 quinquies)	138		
Banque d'emploi à reconstruire (art. 44 duodecies)		991	Investissements outre-mer	344		
ZFANG (44 quaterdecies)		345				
Banque uraine à dynamiser - BUD (art. 44 septies)		992	Zone de développement prioritaire (44 septies)	993		
Crédit report en arrière du déficit		346	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350	
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		643	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)		647	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990			
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col.1 352 5 228 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col.1 370 5 228 372

Copie certifiée conforme
à l'original.

11/6/2024

Copie certifiée conforme
à l'original.
11/6/2024

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise SASU ANS AUTO CONCEPT				Néant ☐					
Adresse de l'entreprise 10 rue Gustave Eiffel 95190 GOUSSAINVILLE									
SIREN 9 0 3 3 2 1 2 4 8									
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2				Durée de l'exercice précédent* 0					
				Exercice N clos le 3 1 1 2 1 0 2 3					
ACTIF				Brut 1 Amortissements-Provisions 2 Net 3					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012				
		Autres *	014	442	016	442			
	Immobilisations corporelles *		028	12 250	030	832			
	Immobilisations financières * (1)		040		042				
	Total I (5)		044	12 692	048	1 274			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	13 550	052				
		Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	12 775	070				
		Autres* (3)	072	4 753	074				
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	1 078	086				
	Charges constatées d'avance*		092	930	094				
Total II		096	33 085	098					
Total général (I + II)				110	45 777	112	1 274		44 503
PASSIF				Exercice N 1 NET					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		5 000			
	Écarts de réévaluation			124					
	Réserve légale			126		189			
	Réserves réglementées*			130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131		132				
	Report à nouveau			134		3 597			
	Résultat de l'exercice			136		4 444			
	Subventions d'investissement			137					
	Provisions réglementées			140					
	Total I			142		13 231			
Provisions pour risques et charges			Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	6 912	172				
	Produits constatés d'avance			174					
Total III			176		31 272				
Total général (I + II + III)				180		44 503			
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	12 250	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

A.N.S. AUTO CONCEPT SASU
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 5.000 €
Siège social : 10, rue Gustave Eiffel
95190 GOUSSAINVILLE
R.C.S. B 818 059 081

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Proposition d'affectation du résultat soumise par l'associé unique le mardi 14 mai 2024.

Je propose d'approuver au cours de l'assemblée générale ordinaire du mardi 14 mai 2024, les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que la répartition suivante du bénéfice net comptable de 4.444,48 € :

- A la réserve légale, une dotation de 5 % : 222,22 €,
- Le solde au Report à Nouveau créiteur, soit un montant de 4.222,26 €.

- Décision d'affectation du résultat :

La proposition d'affectation du résultat, telle que reproduite ci-dessus a été adoptée par l'associé unique.

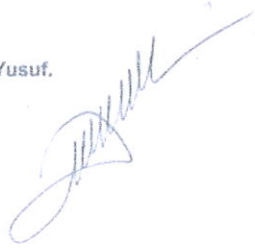
- Dividendes :

Je déclare qu'il n'a pas été mis en paiement de dividende à ce jour.

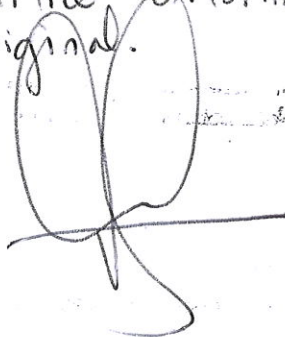
Fait à Goussainville, le mardi 15 mai 2024.

Le Président, associé unique,

CABUK Yusuf.



Certifié conforme
à l'original.



3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2023

Désignation de l'entreprise : SASU ANS AUTO CONCEPT

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	442	414	416	442
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	11 500	436	11 500
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales, agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	750	476	750
	Immobilisations financières	480	482	484	486	
TOTAL		490	442	492	496	12 692

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Fonds commercial		495	497	498	499		
Autres immobilisations incorporelles		500	442	504	506	442	
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516		
	Constructions	520	522	583	524	526	583
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546		
	Matériel de transport	550	552	554	556		
	Autres immobilisations corporelles	560	562	249	564	566	249
	TOTAL		570	442	572	832	574

III

PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou reintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5			
	6	7	8	9	10			
	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	>	<	>	<				
				Court terme *	Long terme			
				>	19% < 15% ou 12,8% p 0% <			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)		579	Régularisations		590	583	594	595
TOTAL					598	585	597	599

Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Copie certifiée conforme
à l'original.
11/6/2024

Désignation de l'entreprise : SASU ANS AUTO CONCEPT				Néant ☒		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610		612	614	616
Provisions pour risques et charges		620		622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632	634	636
	Sur stocks et en cours	640		642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662	664	666
TOTAL		680		682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
	Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683			
Autres immob. incorporelles	700		705			
Terrains	710		715			
Constructions	720		725			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			
Matériel de transport	750		755			
Autres immobilisations corporelles	760		765			
TOTAL	770		775			
				Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		
				780		
II DÉFICITS REPORTABLES						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		
Déficits imputés				983		
Déficits reportables				984		
Déficits de l'exercice				986		
Total des déficits restant à reporter				970		
III DIVERS						
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				380		
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		
N° du centre de gestion agréé				388		
Montant de la TVA collectée				374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposée au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise : SASU ANS AUTO CONCEPT		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
	dont apprentis	657	
	dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation			186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 9 0 3 3 2 1 2 4 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU ANS AUTO CONCEPT

ADRESSE (voie) 10 rue Gustave Eiffel

CODE POSTAL 95190

VILLE GOUSSAINVILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique CABUK Prénom(s) Yusuf
Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 50
Naissance : Date 01031974 N° Département 99 Commune VARENNES Pays TR
Adresse : N° 3 Voie rue des Tuliers
Code Postal 95460 Commune EZANVILLE Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 9 0 3 3 2 1 2 4 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU ANS AUTO CONCEPT

ADRESSE (voie) 10 rue Gustave Eiffel

CODE POSTAL 95190

VILLE GOUSSAINVILLE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES			N° 2065-SD	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				
2023				
Exercice ouvert le 01012023		et clos le 31122023		Régime simplifié d'imposition
				x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société :		Adresse du siège social :		
SASU ANS AUTO CONCEPT		10 rue Gustave Eiffel		
10 rue Gustave Eiffel		95190 GOUSSAINVILLE		
95190 GOUSSAINVILLE France				
SIRET 90392124800010				
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :				
SIRET :				
B ACTIVITE				
Activités exercées		Entretien réparations voitures auto		Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit
		Bénéfice imposable à 15 %		
		5 228		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%
		Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)
		PV à long terme imposables à 0%		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W				
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %				
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %				
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC				
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinques C-I-1), cocher la case ci-contre				
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :				
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinques C-I-2), cocher la case ci-contre :				
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF ☒	Nom et adresse du prestataire LAFORTE Daniel 64 rue Victor Fortun 44400 Rezé 64 rue Victor Fortun 44400 Rezé
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE COMPTA 50 Version 5.70
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
	M LAFORTE Daniel 64 rue Victor Fortun 44400 Rezé Tél : 0240788178
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 24032024 Lieu : GOUSSAINVILLE Qualité : Président Nom du signataire : M CABUK Yusuf

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2023)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e					
				f					
				g					
				h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j					
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)					
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé ou toute personne visée en susciné 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proportionnés dus 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8	
M CABUK Yusuf Président 3 allée des Tulipes 95460 EZANVILLE			2023	20 825					
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				38 963			
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)							
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %		à 15 %		à 19 %			
MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice									
MVLt réalisée au cours de l'exercice									
MVLt restant à reporter									
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

© Sage